

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation : 04/09/2018

Présents : Ariane ALBARIC, Elisabeth BRUSSAT, Sophie CARRE, Suzy CHAMPREDON, Patricia LACHAMP, Laurent DOLCEMASCOLO, Daniel MAURIN, Richard PONCEPT, Christian ROBIN, Celine DESSIMOND, Jean-Louis ROUVIDANT.

Absents : Jacqueline BAURY, Nathalie CHALARD, Cédric BAUDUIT, Michèle MASSE, Franck OZEO, Julien THELLIER, Patrick VITALIS, Stephanie VOLPINI

Pouvoirs : Cédric DAUDUIT donne pouvoir à Richard PONCEPT

I - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jean-Louis ROUVIDANT est élu secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 10 SEPTEMBRE 2018

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 juillet 2018 est approuvé par l'assemblée.

III - DÉLIBÉRATIONS

Assainissement : Résiliation de la Convention d'Assistance technique

Madame le Maire explique que suite à l'intégration des prestations du SATESE dans l'offre de service de l'Agence Départementale de l'Ingénierie Territoriale (ADIT). Il convient de résilier la convention actuelle.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la résiliation de la Convention.

Assainissement : Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT)

Madame le Maire explique qu'afin de bénéficier des services de « mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement » (SATESE), il convient de signer une convention avec l'ADIT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la signature de la Convention avec l'ADIT.

Convention Participation Citoyenne

Madame Le Maire explique que dans le cadre de la participation citoyenne, il y a lieu de signer la Convention avec les services de l'Etat et la Gendarmerie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer cette Convention.

Validation de la décision de la CAO pour la Maîtrise d'œuvre Réhabilitation de la place de l'Eglise

Madame Le Maire présente le choix de la CAO suite au lancement de la procédure d'attribution du marché de Maîtrise d'œuvre. La société proposée par la CAO réunie le 30 août 2018 est la société DERLICH-LANCRENON-LESSAGE-CS2N.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide pour 8 voix d'accepter la proposition de la CAO, 2 conseillers municipaux se sont abtenus.

Gardiennage des Eglises : Indemnités

Madame le Maire propose de maintenir l'indemnité de gardiennage des Eglises attribuée à un agent qui va ouvrir et fermer l'Eglise tous les jours de la semaine. Cette indemnité s'élève à 120.97 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir l'indemnité attribuée à l'agent concerné.

Budget Commune Fonctionnement Investissement : Décision Modificative N°3

Madame le Maire, expose à l'assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à certains ajustements budgétaires. En Fonctionnement afin de réajuster le prix du matériel roulant et de solder l'assurance obligatoire dommage construction (Ecole JT), il y a lieu de diminuer la ligne entretien et réparations bâtiments publics d'un montant de 6284€.

En Investissement, afin de financer le drainage de l'Ecole JT, l'achat de la Chambre froide de l'Ecole et les Plans de ville et de financer l'achat de chaises haute suite à l'arrivée de plusieurs enfants en école maternelle, il y a lieu de diminuer la ligne dédiée à la mise en séparatif des réseaux du bourg d'un montant de 7530 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°3

Affaires Diverses

Madame Le Maire précise qu'elle a rendez-vous à la Sous-Préfecture le 11 septembre 2018 afin de parler de l'arrêté des Mondaniaux sur les modalités de régulation de la Route des Mondaniaux.

Monsieur Richard PONCEPT s'interroge sur la mise en place de la fibre optique. Madame Le Maire lui répond que la mise en place est en cours. Madame Celine DESSIMOND se renseignera sur la mise en place des compteurs linky.

Madame Sophie CARRE s'interroge sur la mise en place des compteurs linky. Plusieurs débats s'en suivent sur le caractère obligatoire de la mise en place de ces compteurs et la qualité des sous traitants qui installent ces dispositifs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 30.